

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 24 janvier 2020

Date de la

Convocation :

17 janvier 2020

Date d’Affichage :

27 janvier 2020

Objet : Délibération n° 2020-008

Échange de terrain : Commune/ Indivision COLOMBAN.

L’an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier à dix-huit heures,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. Sébastien FINE, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 8 – Nombre de pouvoirs : 2

Sont présents : MM. FINE Sébastien, MASSON Jean-Pierre, ARNAUD Patricia, GRANET Céline, CORDIER Georges, CORDIER Eveline, PESQUE Caroline, ROUX Catherine.

Sont représentés : AUGIER Laëtitia par FINE Sébastien, MOYA Nadine par ROUX Catherine.

Absents excusés : MM. AUGIER Laëtitia, CAZAN Alexandre, MOYA Nadine, ARNAUD Cyril, CHEVALLIER Jacques, ARDUIN Sylvie, PERRINO Charles.

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2019 par laquelle le conseil municipal demande le déclassement d’une bande de terrain prise sur le domaine public communal, Impasse des Mineurs, en bordure de la parcelle cadastrée n° 121 section AB et d’une superficie de 12 m² en vue d’un échange de terrain avec l’indivision COLOMBAN.

VU l’arrêté municipal en date du 28 novembre 2019 mettant en enquête publique ce projet de déclassement,

ENTENDU les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le déclassement décrit ci-dessus,
- **DIT** que la bande de terrain déclassée sera échangée avec un terrain pris sur la parcelle cadastrée n° 119 section AB d’une superficie de 12 m² et appartenant à l’indivision COLOMBAN.
- **DESIGNE** la SCP « Benoit DUCHATEL », Géomètre à Briançon, pour établir les documents d’arpentage relatifs à cette cession de terrain.
- **DESIGNE** la SELARL « AGOSTINO AUDIFFRED », notaires associés à Briançon pour recevoir l’acte relatif à cet échange
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les actes nécessaires à cet échange.
- **DIT** que les frais occasionnés par cet échange seront à la charge de l’indivision COLOMBAN

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE